



CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

PROCEDURE

« Sélection et Gestion des Subventions des
travaux de recherche »

Contexte

Le CERSA est le Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) qui a pour objectif de promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherche-développement et l'appui conseil pour la bonne gouvernance et l'impact de développement du secteur avicole.

Pour assurer le développement des activités de recherche dans ce domaine le centre a développé un programme permanent de subvention de recherche qui à terme aura un impact significatif sur l'innovation dans le secteur avicole. L'établissement de ce programme interne de subventions pour soutenir le développement de l'innovation des étudiants et chercheurs de CERSA permettra l'augmentation des incitations/motivations des étudiants/chercheurs et l'amélioration de la qualité de recherche. De plus, le soutien financier peut permettre aussi la conduite des études de marchés nécessaires à la commercialisation des résultats de la recherche.

Les procédures de décaissement de ces subventions sont résumées dans un tableau qui précise les étapes, les acteurs, les actions réalisées et les périodes pour la mise en œuvre des travaux de recherche.

Il a souligné l'innovation de la procédure à travers la mise en place de la commission ad hoc qui siègera pour valider le protocole de recherche et les matériels à commander. Pour terminer, le document a souligné la nécessité pour chaque étudiant de s'appuyer désormais sur les infrastructures et équipements existant au CERSA.

Objet : cette procédure a pour objet la gestion des travaux de recherche de master des étudiants du CERSA depuis la définition du thème de recherche jusqu'à la soutenance du mémoire.

Domaine d'application s'applique à tous les travaux de recherche de master réalisés par les étudiants du CERSA, aussi bien dans les structures du CERSA que dans ses structures partenaires.

Abréviations

- ETU : étudiant
- DM : Directeur de mémoire
- DA : Directeur Adjoint du CERSA
- R et D : Recherche et développement

Méthodologie : la gestion des travaux de recherche en master d'effectue conformément au protocole décrit dans le tableau ci-après :

MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE RECHERCHE EN MASTER

| N° | ETAPE | ACTEURS | DOCUMENTS ELABORES/ ACTIONS REALISEES | PERIODE |
|----|---|---|---|-------------------|
| 1 | Soumission de protocole ou projet de recherche et de chronogramme | ETU et DM | Copie de protocole de recherche | Début semestre 2 |
| 2 | Séminaire de validation chronogramme et protocole global | « Commission scientifique ad hoc » ETU DM | Rapport du séminaire de validation de protocoles et chronogramme | Fin semestre 2 |
| 3 | Evaluation des budgets | Spécialiste de gestion financière (SGF) CERSA + « équipe budget ad hoc » | Rapport d'évaluation des budgets | Fin de semestre 2 |
| 4 | Affectation des ressources | Directeur du CERSA | Décision écrite d'affectation des ressources par le Directeur CERSA | Fin semestre 2 |
| 5 | Lancement des travaux de recherche | ETU DM | Début des travaux de recherche | Mi semestre 3 |
| 6 | Dépôts des mémoires et autorisation de la DAAS | ETU DM Secrétariat CERSA | Exemplaire de Mémoire Autorisation de soutenance | Fin semestre 4 |
| 7 | Planification des soutenances | Chef Service R et D DM | Projet de calendrier de soutenance Composition des jurys | Fin semestre 4 |
| 8 | Soutenance des mémoires | ETU DM Jurys soutenance | Organisation des soutenances | Fin semestres 4 |